

PARU VENDU : UNE LOTERIE APPAREMMENT GRATUITE

Le journal de petites annonces **PARU VENDU** (*publié par COMAREG*), a organisé du 6 au 27 octobre 2009, une loterie intitulée « Gagnez votre maison ».

Les personnes ne disposant pas de l'outil internet pouvaient téléphoner à un numéro surtaxé pour participer au tirage au sort final. Conformément à la réglementation, les frais de communication téléphonique étaient remboursés sur simple demande.

Toutefois, la demande de remboursement relève véritablement du parcours de combattant. Outre les éléments habituels (*nom, prénom, adresse, n° de téléphone utilisé, RIB*), d'autres justificatifs moins indispensables sont réclamés : la facture détaillée et le contrat d'abonnement de l'opérateur téléphonique !

Et tout cela pour être remboursé de la coquette somme de 0,68 € puisque **PARU VENDU** applique un forfait de deux minutes (*alors qu'en réalité la durée de l'appel est plus proche de 10 minutes*).

De toute évidence, **PARU VENDU** a tout fait pour décourager les demandes de remboursement.

Par courrier en date du 6 novembre 2009 la direction juridique de **COMAREG** précise s'être aperçue que l'appel téléphonique avait une durée supérieure à deux minutes (*et l'évalue à une moyenne de 4 minutes et 30 secondes*) et a décidé, à l'avenir, de réclamer comme justificatif la seule copie de la facture de téléphone.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, BP 15, 79340 Ménagoutte (contact@arnaques-infos.org).

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**